# ORGANIGRAMME DE LA CRECHE « Les hirondelles"

L’Association de la crèche « Les hirondelles » est le trait d’union entre la direction de la crèche, les parents, les autorités et les organes divers. L’assemblée générale en est le pouvoir suprême.

L’accueil extrafamilial subventionné par les pouvoirs publics (bons de garde) est réglé par l’Ordonnance sur les prestations d’insertion sociale (OPIS) et l’Ordonnance de Direction sur le système des bons de garde (OBDG) qui en fixent les conditions et les dispositions d’exécution.